

# ***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL***

## ***DU 20 MARS 2017***

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, M. CHEYNET, Mme VIAL, M. VALADOUX, Mme CARON, MM. PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, M. BERGERET, Mmes GAULARD, NOYERIE, MOLINA, BARDE, M. MALLET, Mmes NEEL, ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : MM. CLAME et GUICHARD.

Pouvoirs :

M. CLAME	qui a donné pouvoir à	Mme MOLINA,
M. GUICHARD	qui a donné pouvoir à	M. BABAD.

La séance est ouverte à 20h05 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur VALADOUX est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 20 février, ce qui est fait à l'unanimité, avec les modifications suivantes : concernant l'indemnité de sinistre, Madame BENNIER signale que le besoin des Lucioles s'élevait à 300 m<sup>2</sup> bâtis, un foncier de 1 000 m<sup>2</sup> et qu'il a été précisé après coup, que la démolition était incluse. Elle regrette que la commission d'urbanisme annoncée la 1<sup>ère</sup> semaine du mois n'ait lieu que le 22 mars et que certains documents budgétaires présentés en commission finances et personnel, ne lui aient pas été communiqués ultérieurement, suite à sa demande et qu'ils auraient dû être présentés lors du DOB. Monsieur EYRAUD ne comprend pas ce refus du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint aux finances. Ceux-ci lui répondent qu'il s'agit de documents de travail.

### **I. ADMINISTRATION GENERALE**

#### **• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

Depuis la réunion du mois de février dernier, Monsieur le Maire a signé 2 contrats de concession funéraires (de 30 et 15 années, soit 480 € au total).

Par ailleurs, il a conclu 6 contrats de prestations de services :

-construction du futur groupe scolaire (contrôle technique : DEKRA - 12 576 €, coordination SPS : QUALICONSULT - 21 108 € et mission géotechnique G2 : FONDATEC - 4 680 €),  
-fourniture de carburant à la pompe (MARKET - maxi 19 200 €),  
-livraison de gasoil au CTM (CHARVET LAMURE BIANCO - maxi 15 600 €),  
-achat d'un logiciel de gestion de police municipale (YPOK - 1 188 €). Ce logiciel permet la gestion des activités administratives et de terrain, en intégrant des statistiques et en se connectant au logiciel de verbalisation. Ceci devrait faciliter la rédaction de rapports d'activités annuels, qui pourraient être présentés en Conseil.

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

### **II. URBANISME ET TRAVAUX**

#### **• Avis sur le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à la CCDSV**

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation avait été faite juste avant le Conseil municipal du 20 février dernier et qu'il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps, de transférer ces documents d'urbanisme à la CCDSV. 20h20 : arrivée de Madame NOYERIE.

Sur les 19 communes que compte la CCDSV, Beauregard, Fareins, Toussieux, Massieux, Saint-Didier

de Formans, Rancé, Parcieux et Trévoux ont voté contre le transfert, ce qui représente déjà plus de 25 % des communes et plus de 20 % de la population. Seules Misérieux et Saint-Bernard ont approuvé ce transfert, qui ne s'effectuera donc pas à partir du 28 mars 2017.

Monsieur le Maire a conscience que l'avis de Reyrieux n'influera pas sur ce transfert, mais la cohérence du territoire est primordiale, même si à ce jour, la CCDSV ne dispose pas encore d'un agent dédié à ce dossier. Mais il faudra bien mettre en œuvre un groupe de réflexion sur ce thème afin de réexpliquer les choses et essayer d'anticiper le transfert, que la loi va rendre obligatoire à l'horizon 2020.

Même s'il s'agit d'un projet intéressant, Monsieur EYRAUD estime qu'il serait vain de se prononcer dans la mesure où la plupart des autres communes se sont déjà exprimées négativement.

Par 14 voix pour, 7 contre et 6 abstentions, le Conseil émet un avis favorable sur ce transfert.

Madame BARDE souhaite expliquer pourquoi elle approuve ce transfert, même si la décision de Reyrieux ne changera rien au processus engagé. En raison de la récente fusion des CCSV et CCPOD au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCDSV est la seule communauté de communes de l'Ain à disposer du choix de s'exprimer sur l'anticipation de ce transfert. Lorsque la loi l'imposera, elle redoute que la mise en œuvre du projet de territoire n'ait pris du retard.

Monsieur BERGERET a voté contre, car il s'agit d'une "usine à gaz supplémentaire", ce dont personne n'a besoin en ce moment. Monsieur CHEYNET a choisi de s'abstenir, car il préfère attendre que les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel direct, à l'instar des élus de la Métropole.

Monsieur le Maire souhaite que le PLUi devienne un outil au service du projet de territoire, qui devra prendre en compte les communes voisines et la Métropole lyonnaise. Par ailleurs, il insiste pour que cette délégation s'effectue à la double condition, que la fixation des taux et la perception du produit de la Taxe d'Aménagement, demeurent maîtrisées par la commune.

A Monsieur SAMOU qui demande s'il s'agit d'un simple transfert administratif, Monsieur le Maire répond que même s'il n'y aura pas de transfert cette fois-ci, celui devra s'accompagner des moyens qui sont alloués à la compétence transférée.

Monsieur BABAD craint qu'il n'y ait plus personne pour défendre les intérêts de commune. Monsieur EYRAUD rappelle qu'au niveau national, on recherche les économies d'échelle et que si les intercommunalités et les régions sont amenées à perdurer, les communes seront appelées à perdre leur autonomie.

#### • **Modification du Projet Urbain Partenarial signé avec la SEMCODA**

Madame BENNIER conteste les chiffres présentés, car ils seraient différents de ceux débattus en commission finances et personnel et de ce fait, votera contre la modification du PUP. Monsieur le Maire annonce que seuls 2 chiffres évoluent, ceux du groupe scolaire et de la nouvelle voirie reliant le rondpoint des Eyguets au chemin du Plat. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que la commune parvenait à signer un PUP et elle essaiera d'en établir d'autres, à chaque fois que ce sera possible.

Par 22 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, la modification du PUP est validée.

### **III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### • **Retrait d'une délibération**

Monsieur le Maire expose que la décision modificative de clôture de l'exercice 2016 ayant été adoptée à l'unanimité, au Conseil du 24 janvier 2017, alors que le Code Général des Collectivités Territoriales l'autorisait avant le 21 janvier, il conviendrait donc de la retirer.

Monsieur EYRAUD rappelle qu'il l'avait écrit au Maire à la mi-février et qu'il convient de respecter les règles.

A l'unanimité, le Conseil valide le retrait de cette délibération du 24 janvier.

Monsieur DESPRAT explique que les conséquences (88 200 €) de ce retrait sur les résultats de 2016 seront étudiées ultérieurement. Il a bien reçu de Monsieur EYRAUD, les différents tableaux, ainsi que l'analyse comparative avec 10 autres communes et en a compris que Reyrieux serait surendettée et qu'elle irait "dans le mur". Celui-ci lui répond qu'il n'a pas écrit cela. Monsieur DESPRAT reprend que la commune serait ainsi passée d'un statut de commune riche en 2000 à celui de commune pauvre en 2015, mais au contraire, il assure que les investissements de demain vont créer les ressources d'après-demain.

Il annonce que les résultats de l'exercice 2016 ont été impactés par le retrait de la décision de clôture et s'ils ont amélioré l'autofinancement net de 2016 (-113 000 € au lieu de -201 000 €), ils ont réduit celui de 2017 (+2 500 € au lieu de +90 500 €).

Monsieur EYRAUD rappelle l'importance de l'autofinancement net, sinon il faudra emprunter davantage pour financer les investissements et redit que Reyrieux est devenue une commune pauvre. Selon Monsieur le Maire, l'analyse comparée des 10 communes avec Reyrieux, ne prend pas en compte les cycles d'investissements engagés par ces communes et que la plupart se sont retrouvées dans le rouge à un certain moment.

Selon Monsieur EYRAUD, les annuités de remboursement d'emprunt vont augmenter et s'il n'y a pas de nouvelles ressources, les frais de fonctionnement ne pourront plus être pris en charge. Monsieur DESPRAT table sur de nouvelles rentrées fiscales, liées à l'apport de populations supplémentaires.

Monsieur EYRAUD rappelle qu'il s'exprime également en qualité de chef d'entreprise, que pour lui, la commune se retrouvera rapidement dans une impasse et devra augmenter drastiquement la fiscalité, à fortiori si le PLU est retardé. Monsieur le Maire reconnaît que l'endettement existe, mais il est maîtrisé. Le budget est un document de prévisions, que celles-ci peuvent être ajustées en cours d'année et que la commune a pris l'avis de personnes extérieures sur celui-ci (Trésorier, ...).

Monsieur BABAD dit comprendre le raisonnement de la commune, comme suit : plus de population égale plus d'impôts et c'est bien ainsi. Messieurs le Maire et DESPRAT réfutent ce raisonnement.

A la question de Monsieur MASSON sur l'estimation des recettes, Monsieur DESPRAT expose que les recettes d'un montant de 1,9 million sont établies sur les 1 700 foyers actuels et qu'avec 4 à 500 logements supplémentaires à terme (y compris des logements sociaux), on pourra financer les investissements projetés.

Par ailleurs, les banques ont toujours suivi la commune et lui ont proposé à chaque fois, des taux intéressants, sachant qu'elles disposent d'outils spécifiques pour évaluer la situation financière d'une commune. Madame VIAL et lui-même rappellent que les chiffres de la population sont déterminés par l'INSEE avec un décalage de 3 années et que même les divisions parcellaires augmentent les rentrées fiscales.

Pour Monsieur EYRAUD, il est également important de savoir ce que la population souhaite. Il met en garde les élus sur les chiffres présentés et craint qu'à partir de 2019 ou de 2020, la situation financière de la commune devienne dramatique. Monsieur DESPRAT rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis 2010 et que même s'il ne souhaite pas que la population croisse fortement, cette augmentation s'impose à la commune.

#### Fonctionnement

Après avoir précisé que les chiffres de 2016 correspondent au réalisé (compte administratif) et ceux de 2017 au prévisionnel (budget primitif), il détaille la section de fonctionnement, qui s'élève à 4,89 millions. Les produits de gestion recouvrent notamment l'indemnité de sinistre des Lucioles de 262 000 €, qui même s'il s'agit d'une recette exceptionnelle, doit être inscrite à cet article.

Monsieur EYRAUD rappelle que les frais de personnel ont pratiquement doublé entre 2000 et 2017, de 1 million à 1,9 million. Messieurs le Maire et DESPRAT lui répondent que cette affirmation est déconnectée des nombreuses actions nouvelles mises en œuvre par les communes : instruction des documents d'urbanisme, TAP, ... Ils espèrent également que la CCDSV exercera au plus tôt, toutes les compétences qu'elles a récemment acquises.

Les charges financières (intérêts d'emprunt principalement) prennent en compte les modifications liées à la suppression de la DM de clôture.

Monsieur EYRAUD indique que si l'on retire l'apport exceptionnel de 262 000 €, l'autofinancement deviendrait négatif et la commune n'en bénéficiera pas chaque année. Par ailleurs, elle ne dispose plus de terrains à vendre. Monsieur DESPRAT estime que la commune a fait le juste choix de céder 50 hectares de foncier, qui ont servi à l'époque à aménager la zone industrielle. Il répond qu'en parallèle de cette recette exceptionnelle, la commune a prévu des dépenses imprévues en section d'investissement (195 000 €), qui la compensent en grande partie.

#### Investissement

La section d'investissement s'élève à 2 830 760 € et chaque Adjoint va détailler les projets de sa propre commission.

Monsieur PALCZYNSKI passe rapidement sur les 11 500 € de la commission éducation, principalement du matériel pédagogique ou du mobilier scolaire, auquel s'ajoutent les travaux de bâtiment, qui seront présentés par Monsieur VALADOUX.

Au nom de la commission travaux, Monsieur VALADOUX présente les principaux projets, tels que la création d'une nouvelle voirie, entre le chemin du Plat et le rondpoint des Eyguets ou la sécurisation du carrefour Veissieux le Haut/accès à la place de la Mairie.

Une enveloppe destinée à l'acquisition de matériel de désherbage à la vapeur d'eau chaude a été inscrite, avec possibilité d'obtenir des subventions, dans l'attente de la réalisation d'un plan de désherbage, sans produit phytosanitaire (législation applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

En réponse à Monsieur BERGERET, c'est le lave-linge des services techniques qui sera remplacé, lequel sert au nettoyage des vêtements de travail.

A l'école Jacques Fert, la 2<sup>ème</sup> phase de remplacement des menuiseries par du PVC et du double vitrage, est programmée, ainsi que le remplacement de la toiture-verrière. A Châteauevieux, c'est le sol sportif qui sera changé, tandis que le chauffage de la Mairie (chaudière, cheminée, radiateurs de la salle des commissions) sera rénové.

En ce qui concerne le futur groupe scolaire, un peu plus de 500 000 € seront consacrés aux études, dont 364 000 en dépenses nouvelles et différence en restes à réaliser. La procédure en est à la remise de l'APS, qui reste à valider. Enfin, des frais d'études sont inscrits afin d'affiner la réflexion sur la future halle sportive.

Les dépenses nouvelles en voirie et bâtiment s'élèvent à 1,2 million, auxquelles viennent s'ajouter les RAR (244 000 €), contre 700 000 € de travaux en 2016.

#### Urbanisme

145 000 € sont inscrits afin de financer des études et l'acquisition de foncier pour l'aménagement du futur bassin de rétention de la ZAC et le solde de la révision du PLU.

#### Subventions

Monsieur CHEYNET précise en préalable, que ces propositions ont fait l'objet d'un consensus majoritaire au sein de la commission politiques associatives et vivre ensemble. Les 38 associations subventionnées par la commune, comptent 4 616 adhérents, dont 2 700 habitent Reyrieux, et 300 bénévoles.

En baisse de 3 % par rapport aux subventions versées en 2016 (elles-mêmes en diminution par rapport à 2015), l'enveloppe des subventions 2017 s'élèvera à 326 000 € pour la partie associative et 153 000 € pour la partie scolaire et périscolaire. Il est à noter que plusieurs associations participent à la mise en œuvre des TAP.

Sur ce montant de 326 000 €, 10 750 € sont réservés pour des manifestations exceptionnelles (dont 7 000 € restent à attribuer en fonction de projets à venir) et 9 173 € correspondent à l'ancienne Dotation de solidarité jeunesse de la CCDSV, qui est intégralement reversée aux associations, en fonction du nombre de leurs adhérents mineurs.

Aucune subvention n'a été attribuée aux Amis du village, mais cela reste possible en cours d'année. Les 2 400 euros versés aux conscrits servent à rémunérer les fanfares, ainsi que les vins d'honneur du vendredi et du dimanche.

Chaque année, le CSR basket organise près de 150 matchs. La GVT enregistre une baisse de ses effectifs et une provision exceptionnelle de 400 € pourrait leur être versée, le cas échéant. Le poste de Directeur de la MJC est cofinancé depuis 2001 par Parcieux, Toussieux, Reyrieux et plus récemment, par Massieux. Pour 2017, la participation de Reyrieux se monte à 32 668 €.

La fraternelle et l'entente bouliste ont fusionné, d'où la subvention unique pour cette année. Monsieur CHEYNET se fait l'écho des associations, qui sont conscientes des efforts de la commune, dont les aides indirectes étaient évaluées à 211 000 € en 2011 et soulignent que le territoire demeure très animé et qu'il y fait bon vivre.

Monsieur BABAD estime qu'il faut leur garder de l'espace afin qu'elles puissent continuer à se développer, Monsieur CHEYNET prend l'exemple de la halle sportive, qui sera en partie dédiée aux associations sportives et en partie à l'école.

Monsieur BERGERET revient sur son souhait que sur le modèle de ce qui se fait à Neuville sur Saône, un tableau récapitulatif de la valorisation des aides indirectes soit distribué aux associations talançonnaises. Monsieur CHEYNET évoque le travail effectué sur ce sujet par un stagiaire de l'IEP de Lyon, mais il conviendrait de le remettre à jour.

Monsieur EYRAUD regrette que 2 associations perçoivent 254 000 € de subventions, tandis que les 36 autres se partagent 70 000 €. Monsieur CHEYNET précise que celui-ci parle de la MJC et de l'Espace, lequel exerce une mission de service public et dont le Centre de Loisirs accueille plus d'une centaine d'enfants. Par ailleurs, la MJC compte plus de 700 adhérents et organise de nombreuses actions pour la jeunesse (Faye, programmation culturelle, espace jeunes, ...).

#### CCAS

Madame BALANDRAS annonce que le budget ayant été voté le 16 mars dernier, les chiffres ne figuraient pas dans les documents envoyés aux élus la semaine précédente. Le montant total du budget s'élève à 28 563,33 €, mais la demande de subvention municipale reste identique à 15 000 €.

Les principales dépenses sont regroupées en fêtes et cérémonies (17 563,33 €) et concernent le voyage et le repas des Anciens (ou des Aînés ?), qui regroupent respectivement 110 personnes et entre 160 et 170 convives.

En ce qui concerne les secours d'urgence, il n'est pas possible d'établir des bons alimentaires au profit de l'épicerie solidaire. En cas de sollicitation, le CCAS exige que le demandeur prenne également contact avec une assistante sociale afin de connaître les différentes aides auxquelles il ou elle, pourrait avoir droit.

Les œuvres humanitaires atteignent le montant de 6 000 € et Madame BALANDRAS le justifie par une subvention exceptionnelle de 500 € versée à la Croix rouge, dont le véhicule a brûlé accidentellement et dont les frais de gardiennage dans l'attente du passage de l'expert, ne sont pas pris en charge par l'assurance.

#### Dette

Le plus ancien emprunt datant de 2002, s'est achevé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et désormais, les premiers datent de 2009.

Monsieur EYRAUD remarque que la dette communale est stable jusqu'en 2015 et que l'annuité devrait augmenter avec les futurs emprunts, d'où la nécessité de trouver de nouvelles recettes. Monsieur DESPRAT lui assure qu'il y en aura, à la fois pour financer les investissements, mais également les frais de fonctionnement.

Monsieur EYRAUD note qu'en 2000, Reyrieux comptait le plus fort potentiel d'autofinancement et qu'en 2015, elle pointe à la dernière position et il convient d'être très vigilant sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire lui oppose que sur cette période, toutes les communes de l'Ain se sont retrouvées avec un autofinancement net négatif et que celles qui s'en tirent le mieux, sont les communes du Rhône, qui font partie de la Métropole de Lyon. Monsieur EYRAUD estime que les autres communes ont eu une gestion plus rigoureuse.

Monsieur BABAD résume la situation ainsi "on est prêt à bétonner à fond pour sortir du rouge". Madame MOLINA et Monsieur DESPRAT ne sont pas d'accord avec sa formule, ni sur plusieurs des chiffres de Monsieur EYRAUD et rappellent qu'il faut bien répondre à l'obligation de l'Etat, en matière de logements sociaux. Ces investissements structurants permettront notamment de sortir les élèves de certaines structures modulaires et Monsieur le Maire insiste sur un point, c'est la ZAC, qui a rendu possible le lancement de la construction du futur groupe scolaire.

#### Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion

Après la sortie de Monsieur le Maire, le doyen de l'assemblée, Monsieur DUMONT, propose l'adoption des 2 comptes, rigoureusement identiques, ce qui est fait par 19 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

#### Affectation du résultat

Par 21 voix pour et 6 contre, l'affectation du résultat est validée en section de fonctionnement (366 433,19 €) et en section d'investissement (368 750,43 et 455 229,08 €).

#### Vote des taux

A l'unanimité, les taux sont reconduits pour l'année 2017, soit :

- Taxe d'Habitation : 14,62 %,
- Taxe Foncière sur le foncier bâti : 15,52 %,
- Taxe Foncière sur le foncier non bâti : 44,06%.

Monsieur EYRAUD craint le réveil de la population lorsque les taux devront augmenter.

#### Vote des subventions

Par 25 voix pour et 2 abstentions, la liste des subventions à verser en 2017 aux associations locales, est validée.

#### Vote du BP 2017

Avec une section de fonctionnement de 4,89 millions d'euros et une section d'investissement de 2 830 760 €, le Budget Primitif 2017 est adopté par 19 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

Madame BENNIER souhaite que l'explication du vote défavorable de l'opposition municipale, soit reproduite intégralement comme suit :

*« Nous nous opposons au budget primitif sur la forme et sur le fond*

*Sur la forme :*

- *Le débat d'orientation budgétaire n'a pas été réalisé le 24 janvier 2017 sur la base d'un rapport établi conformément au décret n°2016 du 24 juin 2016 (absence d'éléments permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute et nette, absence d'orientations envisagées en matière de programmation pluriannuelle comportant une prévision des dépenses et des recettes). Le débat d'orientation budgétaire effectif n'a donc pas pu avoir lieu.*
- *Les documents complémentaires présentés ensuite en commission de finances le 7 mars, puis aujourd'hui auraient dû être fournis au plus tard le 24 janvier 2017.*

- *Les documents complémentaires comportent de nombreuses erreurs et sont incomplets, d'importantes dépenses comprises dans les projets urbains partenariaux et leur financement n'y figurent pas : bassin de rétention (travaux + acquisition 1.2 M€) halle des sports, voirie, eaux pluviales, déplacement des Lucioles...*

*Sur le fond :*

- *Le compte administratif de l'année 2016 fait ressortir un autofinancement net déficitaire avant correction de 201 523.90 €, montant réduit en raison de l'annulation des opérations comptables liées à une décision modificative illégale.*
- *La section de fonctionnement ne dégagera pas d'autofinancement dans les prochaines années sans une augmentation massive des impôts locaux car la charge de la dette est récente, et l'annuité ne baissera pas avant 2025.*
- *Il est irresponsable de poursuivre votre politique qui aggravera encore la situation financière de la commune car vous ne pouvez pas réaliser les futurs investissements dus au nouveau PLU sans emprunter et vous n'avez pas les ressources pour rembourser l'annuité des nouveaux emprunts.*

*Monsieur le Maire, vous pouvez poursuivre ou non une politique qui emmène irrémédiablement tous les Talançonnais devant un cul de sac fiscal. »*

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

-SMICTOM : Madame GAULARD a assisté à l'AG du 16 mars dernier, au cours de laquelle le débat sur la pérennité du syndicat a eu lieu. La CCDSV a donné son accord pour que le SMICTOM poursuive son activité jusqu'au 31 décembre 2019, à 2 conditions soumises par ce dernier : que Chaleins et Messimy restent adhérentes du SMICTOM et que le bail emphytéotique soit signé par la CCDSV. Cette année, le SMICTOM lance une étude de "préfiguration " afin d'évaluer les actions à mettre en œuvre pour engager dès l'année prochaine et pour 3 ans, un CODEC (contrat d'objectif déchets) avec l'ADEME (en fonction de cette étude une subvention et des moyens seront alloués afin de réduire les déchets sur notre territoire). A compter du 3 mai, la gestion de la déchetterie sera assurée par la Société PAPREC (en lieu et place de Quinson Fonlupt) avec des changements d'horaires et d'ouvertures, notamment le lundi matin et en continu le samedi.

-Nettoyage de printemps : il aura lieu le 25 mars 2017 à 9 heures, le rendez-vous des volontaires étant fixé à 9 heures dans la cour de la Mairie.

-Fleurissement : le comité départemental des villages fleuris a classé la commune de Reyrieux à la 5<sup>ème</sup> place, la remise du trophée étant prévue le 1<sup>er</sup> avril prochain.

-Association MOiNA : Madame BALANDRAS rappelle qu'après le tremblement de terre au Népal en avril 2015, le Conseil municipal avait versé une subvention de 1 000 € à l'association MOiNA, qui avait participé à la reconstruction d'un dispensaire et de plusieurs habitations. Elle indique que ces actions ont attiré l'attention de la Fondation de France et que le Président de l'association en profite pour remercier à nouveau les élus.

-Nouveaux arrivants : Madame CARON précise que l'accueil se fera le samedi 25 mars 2017 à 10h30 à la salle de la Paissière.

-PLU : Monsieur le Maire annonce que le compte-rendu de la réunion du 8 mars avec le Collectif et Amure, leur sera envoyé le mardi 21 mars. Il répond à Monsieur BABAD que les rencontres avec les propriétaires concernés par une OAP se poursuivent, mais pas avec ceux qui sont prêts à engager un projet d'urbanisation en conformité avec celle-ci.

-Boite à livres : Madame BARDE annonce l'inauguration de celle de Châteauvieux le 22 avril 2017 à 11 heures.

-Elections : Monsieur le Maire indique qu'un tableau des permanences sera envoyé à chaque élu, qui peut également prendre contact avec la responsable, Madame ESPARRON. Pour rappel, les élections présidentielles sont prévues les dimanches 23 avril et 7 mai prochains, de 8 à 19 heures.

Les prochains Conseils municipaux devraient avoir lieu les mardi 18 avril et lundi 15 mai 2017.

La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,  
**Vincent VALADOUX**

Le Maire,  
**Jacky DUTRUC**